Finlande - Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères

Alertes et dernières minutes

ALERTE

Urgence Attentat – Vigilance renforcée pour les ressortissants français à l’étranger

Date de mise en ligne le : 18 mars 2026 Date de mise à jour le : 07 avril 2026

Compte tenu du relèvement, sur l’ensemble du territoire national, de la posture du plan Vigipirate au niveau Urgence attentat, une vigilance renforcée est recommandée à l’ensemble de nos ressortissants résidant ou de passage à l’étranger.

ALERTE

Hausse des cas de rougeole

Date de mise en ligne le : 13 mars 2026

L’Organisation Mondiale de la Santé (OMS) alerte sur la hausse des cas de rougeole en Europe et dans le monde, touchant adultes et enfants, avec parfois des formes mortelles.

La vaccination reste essentielle et contribue à éviter la transmission ou la dissémination de la maladie.

Plus d’information sur la fiche pratique "Rougeole".

Sécurité

Date de mise à jour le : 19 mars 2026 Information toujours valable à la date du jour

Zones de vigilance

FINLANDE
Océan Arctique
Mer de Barents
NORVÈGE
Lac Inari
Ivalo
LAPONIE
NORVÈGE
Rovaniemi
Tornio
Kemi
RUSSIE
SUÈDE
Hailuoto
Oulu
Golfe de Botnie
Kajaani
Ylivieska
Oulujärvi
Kokkola (Karleby)
Iisalmi
Kuopio
Vaasa
Seinäjoki
Joensuu
Kristinestad
Jyväskylä
Varkaus
Saimaa
Savonlinna
Mikkeli
Pori
Nokia
Tampere
Imatra
Rauma
Hämeenlinna
Lahti
Lappeenranta
Kouvola
Lac Ladoga
Îles d'Åland
Raisio
Hyvinkää
Järvenpää
Mariehamn (Maarianhamina)
Turku
Espoo
Kotka
Vantaa
Lohja
HELSINKI
Ministère des Affaires étrangères
Centre de crise / 08-07-2013
0
200 km
ESTONIE
Cette carte est indissociable du texte qui l'accompagne.
Formellement déconseillé
Vigilance renforcée

Dernière actualisation le 05/03/2026, information toujours valable à la date du jour

La Finlande est en vigilance normale.

Dans les grandes villes, les précautions d'usage sont à observer aux alentours des gares et dans les endroits très animés.

En hiver, il est recommandé d'être équipé de chaussures adaptées à la neige et au verglas, y compris en centre-ville afin d'éviter des chutes accidentelles.

Risques et recommandations associées

Délinquance

La criminalité de droit commun est d'un niveau faible sur tout le territoire. Cependant, des cas de pickpocket ont été signalés aux abords des lieux très fréquentés dans le centre d'Helsinki (gares, sites touristiques). Il est conseillé aux voyageurs de rester vigilant.

Terrorisme

La Finlande a connu un seul attentat terroriste, perpétré à Turku le 18 août 2017.

Feux de forêt

Au cours de périodes d'été exceptionnellement chaudes et sèches en Finlande ces dernières années, des feux de forêt peuvent se déclencher, notamment dans le Nord du pays. Les voyageurs, en particulier les randonneurs, sont invités à s'informer de l'état des trajets envisagés sur le site ou via l'application mobile de l'institut finlandais de la météorologie (Finnish Meteorological Institute ou FMI), qui met régulièrement à jour le niveau d'alerte incendie dans les régions boisées : https://en.ilmatieteenlaitos.fi/warnings (en anglais).

Recommandations générales

Il est conseillé aux voyageurs de télécharger l'application Suomi 112 : [https://112.fi/en/112-suomi-application] des services de sécurité d'urgence finlandais (Emergency response center agency). L'application qui dispose d'une interface en finnois, suédois et anglais, permet :

• D'appeler le numéro d'urgence 112 (les informations de localisation sont transmises) ;

• De recevoir des alertes de sécurité, des notifications de trafic routier et autres notifications publiques ;

• D'appeler le numéro d'urgence du service de sauvetage maritime (les informations de localisation sont transmises) ;

• De localiser le défibrillateur le plus proche ;

• Il contient des conseils utiles aux plaisanciers en cas d'urgence et d'accident, des conseils médicaux et antipoison.

• Il dispose de lignes d'assistance pour les enfants et les jeunes, pour les cas de violence domestique.

Il est conseillé de :

• ne pas transporter tous ses papiers et son argent dans un seul sac et de sortir avec le strict minimum ;

• conserver en lieu sûr (dans le coffre de la chambre d'hôtel par exemple) son argent, voire son passeport (et ne circuler qu'avec une photocopie en cas de déplacement hors du périmètre de l'hôtel).

Activités sportives à risque

Les activités de motoneige doivent être pratiquées en respectant les règles de sécurité de base. Chaque année, elles occasionnent des accidents graves qui peuvent nécessiter un rapatriement sanitaire vers la France.

Randonnée

Il est recommandé d'appliquer les consignes suivantes quelles que soient la longueur de la randonnée et la saison :

• Consulter impérativement la météo avant le départ ;

• Se munir de cartes locales et d'une lampe de poche ;

• Signaler son départ et son itinéraire au refuge/hôtel de départ ;

• Ne pas randonner seul ;

• Ne pas hésiter à faire demi-tour si nécessaire.

Il n'y a pas ou peu de couverture GSM lorsqu'on s'éloigne des centres urbains et certaines zones frontalières proches de la Russie peuvent être sujettes à des brouillages GPS. En outre, dans ces dernières zones, la frontière peut ne pas être clairement matérialisée. Les randonneurs doivent veiller à ne pas la franchir par mégarde.

Entrée / séjour

Date de mise à jour le : 19 mars 2026 Information toujours valable à la date du jour

Formalités d'entrée et de séjour

La Finlande étant membre de l'Union européenne, les ressortissants français peuvent y entrer librement, munis d'un passeport ou d'une carte nationale d'identité en cours de validité.

Les cartes nationales d'identité (CNI) délivrées à des majeurs entre le 1er janvier 2004 et le 31 décembre 2013 sont encore valables 5 ans après la date de fin de validité indiquée au verso, même si aucune modification matérielle de la carte plastifiée n'en atteste. En conséquence, de façon à éviter tout désagrément pendant votre voyage, il est vivement recommandé de privilégier l'utilisation d'un passeport valide à celle d'une CNI portant une date de fin de validité dépassée (même si elle est considérée par les autorités françaises comme étant toujours en cours de validité).

Si vous voyagez uniquement avec votre carte nationale d'identité, vous pouvez télécharger et imprimer la notice multilingue expliquant ces nouvelles règles (PDF - 81,5 Ko).

Enfants voyageant sans leurs parents

Les mineurs domiciliés en France et se rendant seuls en Finlande ou accompagnés d'une personne ne disposant pas de l'autorité parentale doivent être munis d'une autorisation de sortie du territoire et de la photocopie du titre d'identité de l'un de leurs parents.

Pour plus d'informations sur le site Service public.

Séjours d'une durée supérieure à trois mois

Pour les séjours d'une durée supérieure à trois mois, il est nécessaire de déclarer sa présence en Finlande auprès du bureau local de la police. Cette étape est indispensable pour pouvoir ensuite être enregistré comme résident. La formalité d'enregistrement s'effectue auprès du Bureau de l'enregistrement local (Maistraatti), qui notifie aux résidents un numéro d'identification (henkilötunnus), nécessaire à la plupart des démarches dans le pays.

Pour plus d’informations, consulter les sites de l’agence nationale de l’immigration et de Maistraatti.

Pour des informations pratiques sur l’installation en Finlande, consulter le site InfoFinland.

Règlementation douanière

Pour toutes les importations, une information détaillée est disponible sur le site des douanes finlandaises.
Les animaux de compagnie (chats, chiens et furets) doivent être identifiés (puce ou tatouage lisible) et être munis du passeport européen délivré et mis à jour par le vétérinaire. Il comprend la vaccination antirabique, l’attestation de bonne santé et, pour les chiens, le traitement contre les échinocoques qui doit être pratiqué dans les 30 jours précédant l’entrée en Finlande. En fonction de la provenance de l’animal ou du voyage effectué avant d’arriver en Finlande, la réglementation peut varier.

Attention : en cas de poursuite de voyage en Suède, une législation particulière, plus restrictive, s’applique.

Pour de plus amples renseignements, voir le site de l’agence de sécurité sanitaire des aliments Evira ou prendre l’attache de l’ambassade de Finlande à Paris.

Transit vers la Russie

La totalité des points de passage entre la Finlande et la Russie sont fermés jusqu’à nouvel ordre. Pour plus d’information : https://valtioneuvosto.fi/en/-/1410869/finland-s-eastern-border-to-remain-closed-until-further-notice

Depuis septembre 2023, les véhicules immatriculés en Russie sont interdits d’importation en Finlande : https://um.fi/current-affairs/article/-/asset_publisher/iYk2EknIlmNL/content/rajoituksia-venajalle-rekisteroityjen-autojen-tuontiin

Santé

Date de mise à jour le : 19 mars 2026 Information toujours valable à la date du jour

Avant le départ

Un séjour à l’étranger implique pour tout voyageur de prendre certaines précautions en matière de santé. La rubrique ci-dessous mentionne les indications essentielles. Ces indications ne dispensent toutefois pas le voyageur d’une consultation chez son médecin traitant et/ou dans un centre de vaccinations internationales, suffisamment longtemps avant la date de départ pour permettre le rappel des vaccins si nécessaire.

Frais d’hospitalisation et dépenses de santé

Afin de faire face aux frais d’hospitalisation et aux dépenses de santé, parfois très élevés à l’étranger, il est impératif de disposer d’un contrat d’assistance ou d’une assurance permettant de couvrir tous les frais médicaux (dont la chirurgie et l’hospitalisation) et de rapatriement sanitaire, au risque de ne pas avoir accès aux soins, y compris en cas d’urgence vitale. Ces frais ne pourront en aucun cas être pris en charge par l’ambassade de France sur place.

Afin de pouvoir bénéficier d’une prise en charge par la Sécurité sociale, les Français de passage doivent être munis d’une carte européenne d’assurance maladie, à demander à leur caisse locale au moins 15 jours avant le départ.

Plus d’informations sur le site de l’Assurance Maladie.

Recommandations pour la santé

Consulter si besoin son médecin traitant ou un centre de vaccinations internationales (médecine des voyages) pour faire une évaluation de son état de santé et bénéficier de recommandations sanitaires, notamment sur les vaccinations. Consulter éventuellement son dentiste avant le départ.

Constituer sa pharmacie personnelle en conséquence et n’emporter dans ses bagages que les médicaments strictement nécessaires ; ne jamais consommer de médicaments achetés dans la rue (risque de contrefaçons). Les médicaments doivent être dans leur emballage d’origine avec les étiquettes originales, accompagnés d’une ordonnance portant le nom des médicaments en dénomination commune internationale (DCI). Il est indispensable de vérifier que les médicaments concernés sont autorisés dans le pays visité : pour plus d’informations, consulter la fiche Informations pratiques.

En cas d’urgence, pharmaciens et réceptionnistes d’hôtel communiquent le numéro de l’hôpital le plus proche. Toutes les grandes villes disposent d’une pharmacie ouverte la nuit.

Vaccinations

Les vaccins recommandés en France sont également indispensables lors d’un séjour à l’étranger : les maladies qu’ils préviennent circulent partout dans le monde, parfois même plus fréquemment qu’en France. Avant tout départ, le voyageur (adulte et enfant) doit donc d’abord s’assurer d’être à jour du calendrier vaccinal français, en particulier des vaccins contre la diphtérie, le tétanos, la poliomyélite, la coqueluche mais aussi contre la rougeole. Le carnet de vaccination peut être demandé à l’arrivée de certains pays.

Des vaccinations complémentaires peuvent être nécessaires :

- **Encéphalite à tiques** : séjour en zone rurale ou forestière.

Il est donc conseillé de consulter son médecin traitant ou un centre de vaccinations internationales (médecine des voyages) suffisamment de temps avant le voyage.

Risques sanitaires

Encéphalite à tiques

L’encéphalite à tique (TBE) est une maladie virale transmise par la morsure de tiques infestées, surtout au printemps et en été. La consommation de lait cru ou de produits laitiers contaminés est aussi un mode de transmission bien que plus rare.

Les symptômes se présentent généralement en deux phases : d’abord un syndrome grippal associant fièvre, fatigue et courbatures puis des troubles neurologiques graves tels que méningite ou encéphalite (maux de tête, paralysie et confusion).

Il n’existe pas de traitement et la prise en charge est uniquement symptomatique. La prévention repose sur la protection contre les piqures de tiques et la vaccination en cas de séjour en zone rurale ou boisée. Il recommandé de se renseigner avant son départ auprès de son médecin traitant ou d’un centre de vaccinations internationales.

Pour plus d’informations, consulter le site Santé Publique France et le site du ministère de la Santé.

Les randonneurs sont invités à se protéger contre les tiques, qui sont de plus en plus nombreuses en Finlande (surtout au sud de la ligne Oulu-Joensuu) et peuvent transmettre des maladies infectieuses.

Maladie de Lyme

La maladie ou borreliose de Lyme est une infection due à une Borrelia, bactérie transmise par piqure de tique. Toutes les tiques ne sont pas porteuses et d'autres espèces de bactéries peuvent aussi être transmises. L'habitat naturel des tiques comprend les herbes hautes des prairies, les régions boisées et humides, mais aussi les jardins. L'infection est souvent asymptomatique mais elle peut parfois provoquer une maladie invalidante comprenant une atteinte cutanée, puis articulaire et neurologique. Le traitement repose sur des antibiotiques adaptés qui sont d'autant plus efficaces qu'ils sont débutés précocement. La prévention repose sur la protection contre les piqûres de tiques et sur l'examen rigoureux de la peau du corps et du cuir chevelu après toute promenade en milieu rural et particulièrement en forêt. Il est recommandé de consulter un médecin en cas d'apparition d'une éruption cutanée au pourtour d'une piqure de tique.

Pour plus d'informations, consulter les sites du ministère de la Santé : protection contre les tiques, maladie de Lyme et de l'Institut Pasteur.

Pendant le voyage

Prévention contre les piqûres de tiques

La prévention contre les autres infections transmises par les tiques inclut :

- le port de vêtements couvrants et clairs, serrés au cou, aux poignets et aux chevilles ;
- l'application de répulsifs cutanés sur les parties découvertes ;
- la recherche impérative de la présence de tiques sur le corps, afin de les ôter très rapidement, après toute promenade en milieu rural et particulièrement en forêt dans les régions infestées.

Plus d'informations sur le site de l'Assurance maladie.

Infections sexuellement transmissibles (IST)

Il est recommandé d'éviter les comportements sexuels à risque et de prendre toutes les précautions d'usage. En cas d'exposition à un risque, il est recommandé de consulter au plus tôt un professionnel de santé.

Pour plus d'informations, consulter le site du ministère en charge de la Santé.

> **Pour plus d'informations,** consulter le site du ministère de la Santé.

Informations utiles

Date de mise à jour le : 19 mars 2026 Information toujours valable à la date du jour

Transport

Conduite

Les excès de vitesse sont sévèrement sanctionnés (vitesses à respecter : 120 km/h sur autoroute en été, 100 km/h en hiver ; 80 km/h sur route ; 50 km/h en ville avec des sections limitées à 30 et 40 km/h). De nombreux radars, fixes ou volants, sont installés sur les principaux axes, notamment ceux limités à 80 km/h, mais également en plein centre-ville de Helsinki, pour les sections limitées à 30 km/h par exemple. Les amendes sont fonction du dépassement constaté et des revenus du conducteur (des amendes de l'ordre de plusieurs milliers d'euros sont courantes). Les amendes pour stationnement irrégulier sont également dissuasives (60 ou 80 €).

- Télécharger la brochure Driving in Finland du ministère finlandais des Transports (PDF - 688 Ko)
- Consulter ce site de sécurité routière.

La conduite en état d'ivresse (taux d'alcoolémie supérieur à 0,5 g/l) entraîne une suspension immédiate du permis de conduire. Les contrôles du taux d'alcoolémie sont très fréquents et systématiques lors de toute intervention de la police, y compris pour la conduite de motoneiges.

Les routes principales sont en excellent état et sont praticables toute l'année avec des pneus d'hiver, obligatoires de décembre à février (et installés, en pratique, de novembre à avril).

Certaines routes secondaires dans le nord peuvent être momentanément impraticables entre novembre et mars.

Les automobilistes sont tenus d'allumer leurs feux de croisement de jour comme de nuit. Sur les routes, de nombreux panneaux signalent la présence possible d'élans ou, plus dans le nord du pays, de rennes. En cas d'accident avec un animal, il est indispensable de le signaler au 112.

Dans le nord du pays, les pompes à essence peuvent parfois être distantes de 100 km les unes des autres.

Taxi

Les taxis sont identifiables par un élément lumineux sur le toit. Ils doivent afficher le nom et les coordonnées du titulaire de la licence de taxi ainsi que le nom du chauffeur. De plus, le client doit être informé du prix total de la course, ou des critères de détermination du prix, avant le début de la course ou de la confirmation de la commande.
A l'aéroport de Vantaa, les compagnies de taxi sous contrat avec le gestionnaire de l'aéroport proposent des tarifs fixés à l'avance.
Plus d'information sur les taxis et les réclamations sur le site de Traficom/ rubrique transports routiers.

Réseau de cars

Environ 90 % du réseau routier est emprunté par les lignes régulières de cars qui desservent les plus petits hameaux.
Renseignements auprès de Matkahuolto (tél. 0200 4000).

Réseau ferroviaire

Le réseau des chemins de fer de Finlande est très étendu et couvre tout le territoire. Quelques trains rapides relient Helsinki aux villes principales. Des trains de nuit (avec transport éventuel d'un véhicule) permettent de se rendre en Laponie.
Renseignements disponibles auprès des Chemins de fer finlandais VR (tél. 0600 41 900 -surtaxé-).

Divers

Paiements

Le paiement par carte bancaire est très fréquent en Finlande. Il est possible d'utiliser une carte de crédit française pour payer et faire des retraits sans frais supplémentaires.

Téléphonie

La réglementation de l'Union européenne (UE) en matière d'itinérance aux tarifs nationaux prévoit que l'utilisation d'un téléphone portable lors d'un séjour en Finlande n'engendre aucun frais supplémentaire (appelés « frais d'itinérance »).

Plus d'informations sur https://europa.eu/youreurope/citizens/consumers/internet-telecoms/mobile-roaming-costs/index_fr.htm.

Internet

L'accès au réseau internet est facilité par la présence de réseaux souvent gratuits au sein de nombreux hôtels, restaurants, transports et espaces publics.

Électricité

Les prises électriques sont alimentées en 230 volts / 50Hz, comme en France, et ne nécessitent pas d'adaptateur.

> **Informations pratiques**
>
> Consultez l'ensemble des fiches pratiques.

Voyages d'affaires

Date de mise à jour le : 19 mars 2026 Information toujours valable à la date du jour

Les ressortissants français ou d'un autre État membre de l'Union européenne, quel que soit l'objet de leur visite, ne sont pas soumis à l'obligation de visa pour les séjours de moins de 3 mois.

Ils sont admis sur le territoire finlandais sur présentation d'une carte nationale d'identité ou d'un passeport en cours de validité.

Pour plus d'informations, consulter l'onglet Entrée/séjour de cette fiche.

Données économiques

Consulter la fiche repères économiques Finlande.

Contacts utiles

Service économique

Les services économiques auprès des ambassades sont des services extérieurs de la Direction générale du Trésor. Ils ont pour missions l'analyse et la veille économique et financière, sur une base macroéconomique, le soutien aux visites ministérielles et parlementaires en provenance de France ; l'animation des relations économiques, financières et commerciales bilatérales avec les pays de leur compétence, la coordination du réseau des conseillers du commerce extérieur, et le soutien public au développement international des entreprises françaises. Le Service économique travaille en étroite collaboration avec Business France.

Service économique de Helsinki – Finlande

Adresse : Yrjönkatu 36, FI-00100 Helsinki, Finlande

Tél. : +358 9 680 36 36

Courriel : helsinki@dgtresor.gouv.fr

Site internet : https://www.tresor.economie.gouv.fr/Pays/FI

Business France

Opérateur public national au service de l'internationalisation de l'économie française, Business France accompagne les entreprises françaises à l'export et promeut l'attractivité de l'offre de la France, de ses entreprises et de ses territoires.

Business France - Finlande

c/o Epicenter, Mikonkatu 9, 00100 Helsinki, Finlande

Courriel : helsinki@businessfrance.fr

Site Internet

CCEF

Les Conseillers du commerce extérieur de la France (CCEF) forment un réseau actif de plus de 4 000 membres dans 146 pays, au service de la présence française dans le monde. Leur expérience leur permet de conseiller les pouvoirs publics, accompagner les entreprises dans leur développement à l'international, former les jeunes aux métiers de l'international, et promouvoir l'attractivité de la France pour les investissements internationaux.

Site internet : Comité national des conseillers du commerce extérieur de la France

CCI

Les chambres de commerce et d'industrie (CCI) françaises à l'international sont des **associations indépendantes de droit local qui regroupent des entreprises françaises et étrangères**. Elles constituent un réseau mondial de relations et de contacts d'affaires de plus de 32 000 entreprises françaises et étrangères dans 83 pays.

Chambre de commerce franco-finlandaise (CCFF)

c/o Institut français de Finlande

Adresse : Yrjönkatu 36, FI-00100 Helsinki, Finlande

Email : info@ccff.fr

Site internet : https://www.ccff.fr/

Atout France

https://www.atout-france.fr/fr/marches/finlande

Contacts utiles

Date de mise à jour le : 19 mars 2026 Information toujours valable à la date du jour

Retrouvez dans cette rubrique des informations de contact relatives aux administrations, services et organismes locaux.

L'usage de l'anglais étant très répandu en Finlande, vous trouverez un interlocuteur dans cette langue à tous les numéros et adresses indiqués ici.

Urgences et ambulances

112 (appel gratuit : à utiliser dans tous les cas d'urgence et pour tous types d'accidents, y compris sur la route)

Le site Emergency Hub recense l'ensemble des informations à jour sur les services d'urgence en Finlande (hôpitaux, pharmacies, informations poison…).

Dans tous les cas, il convient d'appeler le numéro d'assistance médiale (Medical Helpline) au 116 117 avant tout déplacement dans les services d'urgences hospitaliers

À Helsinki

Services des urgences à Helsinki

- Appeler le numéro d'assistance médicale (medical helpline) au 116 117 (24/7) avant de se déplacer
- Urgences pédiatriques (enfants de – de 16 ans), à l'Hôpital des enfants : Stenbäckinkatu 11, quartier de Töölö
- Urgences adultes (16 ans et +), à l'Hôpital Malmi : Talvelantie 6 (prioritairement pour les districts est, sud-est, nord-est et nord d'Helsinki)
- Urgences adultes (16 ans et +), à l'Hôpital Haartman : Haartmaninkatu 4 (prioritairement districts centre, ouest et sud d'Helsinki)
- Centre Hospitalier Meilahti, Haartmaninkatu 4, Helsinki standard 094711 / Accès aux urgences par l'entrée située Paciuksenkatu 3, Helsinki - téléphone 09 471 711 20
- Urgences dentaires :
  - en semaine de 8h à 14h, se rapprocher des services locaux de santé
  - en semaine de 14h à 21h, à l'Hôpital du Parc, Stenbäckinkatu 11
  - à tout autre moment (nuits), à l'Hôpital de Töölö, Töölönkatu 40
- Pharmacie universitaire (24h/24) : + 358 9 300 20 200 (Mannerheimintie 96)

Centres médicaux privés (avec quelques médecins ou dentistes parlant français ; vérifier leur présence au standard)

- Lääkärikeskus Aava, prise de rendez-vous +358 9 10 380 3838 (Annankatu 32, centre-ville)
- Dextra : +358 9 306060 (Raumantie 1, quartier de Munkkivuori)

Renseignements téléphoniques

118

Annuaire des représentations finlandaises en France

Voir la liste

Ambassade de France en Finlande

Publié le : 10 juin 2025

Coordonnées

Itäinen Puistotie 13
00140 Helsinki
Finlande

60.156892154306, 24.960199197907

+358 9 618 780

Liens utiles

Ambassade de France en Finlande

Facebook
X
Courriel : consulat.helsinki-amba@diplomatie.gouv.fr

Avant toutes démarches administratives, nous vous recommandons de consulter notre site internet.

Section consulaire de l’Ambassade de France à Helsinki
Publié le : 06 juin 2025

Coordonnées

Itäinen Puistotie 13
00140 Helsinki
Finlande

60.1568092, 24.9604747

+358 9 817 105 43

+358 40 042 72 75

Portable de permanence.

Liens utiles

Ambassade de France en Finlande

Facebook
X
Courriel : consulat.helsinki-amba@diplomatie.gouv.fr

Avant toutes démarches administratives, nous vous recommandons de consulter notre site internet.